



**Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale**  
Toutes les semaines, l'actualité de l'Éducation nationale décodée et analysée pour les personnels de direction

## Hebdo n° 153 - Jeudi 21 avril 2022

### A la Une

#### **Le 24 avril on préserve la République, le 1er mai on manifeste !**

[L'UNSA appelle à manifester le 1er mai](#), dans un texte commun avec la CGT, la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse.

Cet appel n'a de sens qu'à la condition que la République soit préservée. Si le deuxième tour des élections portait au pouvoir des valeurs contraires à la République et à la démocratie, nous serions très certainement amenés à modifier ce texte...

Pour l'UNSA, à l'issue de ces élections, les revendications resteront présentes et c'est la raison pour laquelle l'UNSA défilera le 1er mai pour défendre les revendications du communiqué unitaire commun : [Plus que jamais mobilisé\(e\)s pour nos revendications](#).

### Autres

#### **Mobilité des personnels de direction : des opérations qui se poursuivent**

Le 7 avril avait lieu le 1er tour de résultats de la mobilité des personnels de direction. Depuis, le SNPDEN-UNSA s'est attaché à vous transmettre [ces résultats](#) avec un souci de transparence et d'information. Nous continuons nos démarches de recueil et de publication, tant des postes pourvus que de [ceux à pourvoir](#), compléments des postes affichés comme vacants sur le Portail Agents (voir agenda ci-après).

Nous comptons donc sur votre engagement à nos côtés pour alimenter [notre enquête de résultats](#) et remercions l'implication exceptionnelle de tou(te)s nos élu(e)s, mobilisé(e)s sans relâche au service des adhérent(e)s.

#### **Enquête logements de fonction : un état des lieux nécessaire**

La commission Métier du SNPDEN-UNSA, en lien avec la Cellule Juridique, s'attelle à un chantier complexe mais résolument nécessaire, celui des logements de fonction.

En effet, les situations personnelles des collègues évoluent et les collectivités territoriales apportent de plus en plus de réponses hétérogènes aux attentes légitimes de ces personnels.

Au regard de la multiplicité des questions récentes que ces disparités font émerger, notre organisation syndicale s'empare du sujet, en proposant à tout personnel de direction de compléter un bref questionnaire anonyme afin de dresser un premier état des lieux.

Le sujet sera ensuite traité au Conseil Syndical National (CSN) du mois de mai. C'est pourquoi nous comptons sur votre retour avant le 11 mai 2022. [Lien vers enquête](#)

## En direct des établissements

### Le Conseil d'État se prononce sur l'indemnité REP et REP+.

Le Conseil d'État s'est prononcé, à deux reprises, le 12 avril 2022, sur l'indemnité REP et REP+.

Pour la haute juridiction, les assistants d'éducation sont bien légitimes à y prétendre et, pour tous les personnels, la part modulable de l'indemnité REP+ est bien légale.

Pascal Bolloré, responsable de la Cellule Juridique du SNPDEN-UNSA, commente ci-après ces décisions. [Lire la suite \(adhérent\(e\)s\)](#)

### Bilan mitigé de la réforme de la voie professionnelle

Impulsée à partir du rapport Calvez-Marcon présenté en février 2018 et mise en œuvre à la rentrée 2019, la réforme de la voie professionnelle a instauré de nombreuses nouveautés pédagogiques : grilles horaires renouvelées, nouveaux programmes, familles de métiers en 2nde, modules de co-intervention, réalisation d'un chef-d'œuvre...

Le SNPDEN-UNSA, membre du comité de suivi de la TVP en qualité de personnalité qualifiée, a effectué des points réguliers dans la Lettre Hebdo sur la mise en œuvre de cette réforme.

Au terme du quinquennat, l'Agence de presse AEF Info a interrogé différents acteurs du terrain sur leur perception des impacts de cette réforme, au titre desquels notamment Olivier Beaufrère, secrétaire national de la Commission Éducation et Pédagogie du SNPDEN-UNSA, et nous a aimablement autorisés à permettre la lecture de sa dépêche en intégralité à nos adhérent(e)s. [Lire la suite \(adhérent\(e\)s\)](#)

## Agenda

### Jeudi 21 avril 2022

- Début de la 2ème période d'ajout et de retrait de vœux et de publication de la liste réactualisée des postes vacants dans le Portail Agent (jusqu'au 3 mai 2022)

### Mardi 26 avril 2022

- 14h - Webinaire avec les commissaires paritaires nationaux : "Les extensions de vœux dans le cadre de la mobilité des personnels de direction" : [Lien pour inscription](#)

### ACTIONS SYNDICALES À VENIR

- **Lundi 9 mai 2022** : Les lundis du SNPDEN-UNSA, de 16h à 18h

- **Mercredi 11 mai 2022** : Webinaire avec les membres de la Cellule Juridique : "Le chef d'établissement employeur", de 14h à 16h : [Lien pour inscription](#)

## Actualités

### Infolettre UNSA Retraités

Retrouvez en lien le [n° 82 d'Avril 2022](#) de l'infolettre UNSA Retraités.

**Au sommaire** : Faire barrage à l'extrême droite, manifester le 1er mai, l'urgence d'une revalorisation des pensions pour compenser l'inflation, le point sur la réforme de l'aide à domicile et la mise en place du tarif plancher, quel taux de CSG en 2022 ?, qui y est assujetti..., pour les futurs retraités, le service : Mon agenda retraite. [Infolettre UNSA Retraités 82](#)

## **SMIC : l'UNSA réclame 10 % d'augmentation**

Le 1er mai, en raison de l'évolution de l'inflation entre novembre 2021 et mars 2022, le SMIC va augmenter automatiquement de 2,65 %. Une augmentation qui est loin d'être suffisante pour l'UNSA !

Ainsi, dans un [communiqué](#), Laurent Escure, secrétaire général, indique qu'il faut aller au-delà pour accroître le pouvoir d'achat des travailleurs les plus modestes et donner du souffle aux ménages. C'est pourquoi l'UNSA revendique une augmentation du SMIC de 10 %.

Dans ce contexte d'inflation élevée, qui dégrade la qualité de vie des étudiants, des actifs et des retraités, il est nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent en faveur du pouvoir d'achat !

## **Un nouvel outil pour l'envoi de fichiers volumineux**

Après 2 ans de travaux et de tests avec des ministères pilotes, l'État déploie aujourd'hui son propre outil en ligne de transfert de fichiers volumineux, « France transfert », accessible à l'ensemble des agents de l'État de tous les ministères. Le seul prérequis étant que l'expéditeur(trice) ou le destinataire soit agent de l'État. [Lire la suite \(adhérent\(e\)s\)](#)

## **Textes signalés**

À signaler notamment au [BO 16](#) du 21 avril 2022, l'[arrêté du 5 avril](#) portant modification du livret scolaire pour l'examen des bacs général, technologique et professionnel, la [circulaire du 14 avril](#) relative au dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup à certains bacheliers, l'[arrêté du 25 mars](#) donnant la liste des établissements labellisés lycée des métiers entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021... [Et aussi...](#)

[cliquez ici pour vous désabonner.](#)